



CAPN DU 29 MARS 2018

MUTATIONS : «DECISIONS DE JUSTICE»

Nous prendrait-on pour des cloches ?



Décisions de justice sur les mutations

La CAPN du 29 mars 2018 a encore démontré toute son incohérence

Certains dossiers, plus particulièrement ceux à propos de la régularisation de mutations suite aux recours engagés par nos collègues contre le MG 2017, ont été gérés en dépit du bon sens !

**En ce premier jour d'avril,
nous aurions pu croire à une plaisanterie...
de très mauvais goût**

NON CE N'EST PAS UN POISSON D'AVRIL !

Malgré des recours gracieux, des analyses juridiques favorables du médiateur de la PN et des décisions de justice du TA condamnant le Ministère de l'intérieur, nos collègues qui ont été lésés le restent mais, pire, ceux qui ont été mutés avant leur tour sont régularisés !

**Pourquoi ne pas avoir fait les deux
en même temps ?**

**En ce dimanche de Pâques,
il ne faudrait pas nous prendre
pour des lapins de 6 semaines !**

- Face à ce déni du droit,
- Malgré notre tentative d'ultime négociation,
- Suite à une proposition de règlement amiable des dossiers des policiers lésés au MG 2017,

ALTERNATIVE Police CFDT ne se fait pas d'illusion et n'a jamais été dupe du double jeu que semble avoir l'administration !

**Pour un dialogue social constructif,
il faut être 2 ! Nous étions prêts !**

J-2 mois avant le TA

ACTION DE GROUPE

Ultime négociation

- La DRCPN nous propose un examen des dossiers à la CAPN de juillet,
- ALTERNATIVE Police CFDT lui oppose désormais l'obligation d'apporter des garanties avant le 31 mai
- A défaut, l'action de groupe sera déposée au Tribunal Administratif début juin !

Notre priorité :
Défendre vos intérêts
Notre devoir :
Vous informer